

républicain de la Coûte
et du Forche
CHARTRES

23.01.1964

70

PARIS-NORMANDIE
ROUEN

23 JANVIER 1964

23 JANVIER 1964

**LES MEUBLES DE LORJOU
SAISIS POUR
NON-PAIEMENT
D'UNE AMENDE**

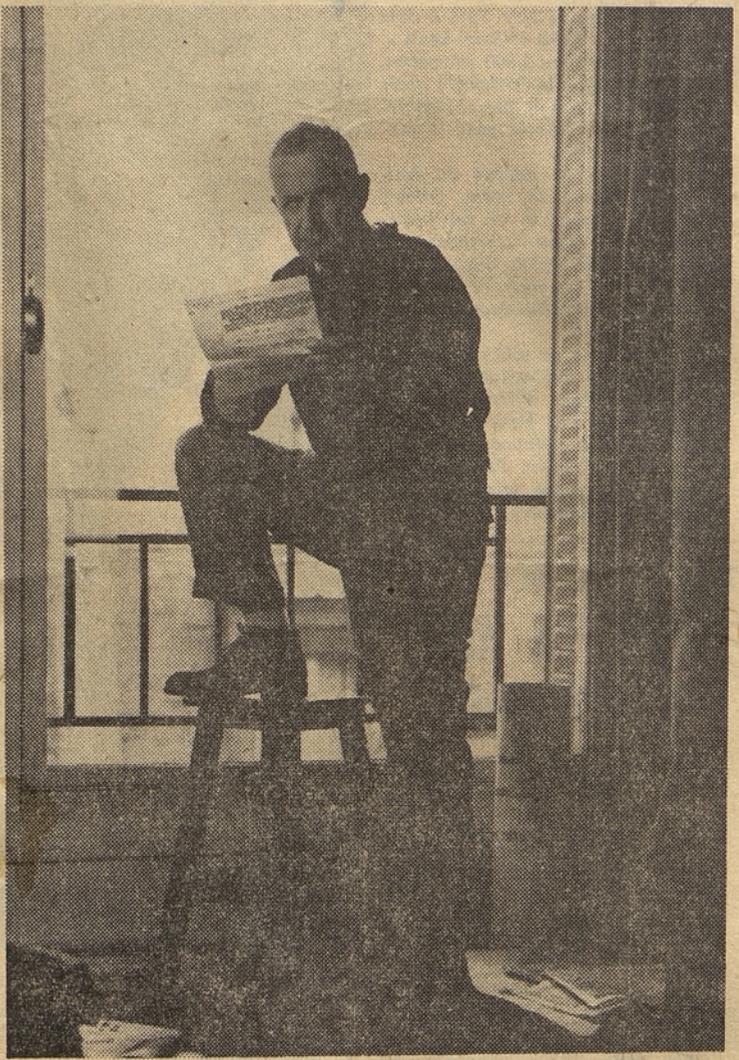
PARIS, 22. — Le peintre Lorjou a été « saisi » ce matin. N'ayant pu payer, après « sommation itérative », la somme de 3.000 francs qu'il avait été condamné à verser à M. Raymond Cogniat, inspecteur général des Beaux-Arts, qu'il avait diffamés, en 1961. Lorjou avait répandu un tract traitant notamment de « bourriques officielles » les personnalités qui protègent la peinture abstraite. M. Cogniat, commissaire de la Biennale, avait poursuivi Lorjou et obtenu, en 1962, des dommages-intérêts.

paris - normandie * dernière heure *

LES MEUBLES DU PEINTRE

Bernard Lorjou ont été saisis hier

pour non-paiement d'une amende de 3.000 F, à propos de "bourriques officielles"



Bernard Lorjou chez lui (A.P.)

L'huissier s'est présenté chez moi ce matin, au nom de M. Gogniat, et m'a demandé de payer les dommages et intérêts, auxquels j'ai été condamné. Comme je ne le pouvais pas, il a établi un procès-verbal de saisie et de mise sous la main de la justice de mon mobilier, a déclaré Lorjou, dans une interview.

La saisie porte sur un réfrigérateur dans la cuisine, deux fauteuils, un appareil de chauffage à accumulation, une petite table, un fauteuil de bois, une toile de Lorjou, représentant une course de taureaux; un Gauguin dans l'atelier, une commode, un fauteuil, un bahut dans une pièce voisine et deux lampes et un lampadaire dans la chambre.

Le vente publique doit avoir lieu le 7 février.
— Je ne sais pas ce que je vais faire. Je vais voir... Peut-être laisserai-je vendre mes meubles pour les racheter, a-t-il déclaré.
Si je vends de la peinture d'ici là, a encore dit Lorjou, je paierai.
L'affaire de la Biennale des Jeunes, en 1961. Lorjou avait répandu un tract traitant notamment de « bourriques officielles » les personnalités qui protègent la peinture abstraite. M. Cogniat, commissaire de la Biennale, avait poursuivi Lorjou et obtenu, en 1962, des dommages-intérêts.

LIBERTÉ
CLERMONT-FERRAND

23 JANVIER 1964

Le peintre Lorjou ne voulait pas payer d'amende

ON LUI ENLEVE SES MEUBLES ET SON RÉFRIGÉRATEUR

PARIS. — Le peintre Lorjou a été « saisi » hier matin. N'ayant pu payer, après « sommation », la somme de 3.000 fr. qu'il avait été condamné à verser à M. Raymond Cogniat, il a vu saisir réfrigérateur, fauteuils, lampadaire, une de ses toiles représentant une course de taureaux et une autre attribuée à Gauguin. S'il ne paie pas la somme réclamée, ses meubles et toiles seront mis en vente le 7 février, « à toute heure du jour ».

— Si je vends de la peinture d'ici là, a dit Lorjou, je paierai.
L'affaire date de la Biennale des Jeunes, en 1961. Lorjou avait répandu un tract traitant notamment de « bourriques officielles » les personnalités qui protègent la peinture abstraite. M. Cogniat, commissaire de la Biennale, avait poursuivi Lorjou et obtenu, en 1962, des dommages-intérêts.

Les peintres incompris...

LORJOU : meubles saisis pour non-paiement d'une amende

Paris, 22 janvier. — Le peintre Lorjou a été « saisi » ce matin. N'ayant pu payer, après « sommation itérative », la somme de 3.000 francs qu'il avait été condamné à verser à M. Raymond Cogniat, inspecteur général des Beaux-Arts, qu'il avait diffamés, en 1961. Lorjou avait répandu un tract traitant notamment de « bourriques officielles » les personnalités qui protègent la peinture abstraite. M. Cogniat, commissaire de la Biennale, avait poursuivi Lorjou et obtenu, en 1962, des dommages-intérêts.

LE HAVRE
LE HAVRE

23 JANVIER 1964

LORJOU : Ses meubles saisis pour non-paiement d'une amende

PARIS, 22 janvier. — Le peintre Lorjou a été « saisi » ce matin, n'ayant pu payer, après « sommation itérative », la somme de 3.000 francs qu'il avait été condamné à verser à M. Raymond Cogniat; il a vu saisir réfrigérateur, une de ses toiles représentant une course de taureaux, et une autre attribuée à Gauguin. S'il ne paie pas la somme réclamée, ses meubles et toiles seront mis en vente le 7 février « à toute heure du jour ».